



# VILLE DE BRAINE-LE-COMTE

## DOSSIER DE SECURITE RELATIF A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS PUBLIQUES

### FORMULAIRE A REMPLIR PAR L'ORGANISATEUR A REMETTRE 3 MOIS AVANT LA MANIFESTATION

A transmettre à :

**Cellule de Sécurité**

Monsieur Elie Druart

Fonctionnaire en charge de la planification d'urgence

Grand place 39

7090 Braine-le-Comte

Email : [Cellule.Securite@7090.be](mailto:Cellule.Securite@7090.be)

Fax : 067/56.05.20

DENOMINATION EXACTE DE LA MANIFESTATION :

.....

DATE(S) : .....

HEURES : .....

NOM DE L'ORGANISATEUR ;

.....

## 1 Organisateur

- Dénomination (raison sociale) avec numéro de matricule si affiliation à une fédération officielle

Dénomination : .....  
N° de matricule : .....  
Adresse : .....  
Tél. : ..... GSM : .....  
Fax : .....  
E.Mail : ..... Site Web : .....

- Responsable légal

Nom : ..... Prénom : .....  
N° National : ..... Fonction : .....  
Adresse : .....  
Tél. : ..... GSM : .....  
Fax : .....  
E.Mail : ..... Site Web : .....

- Personnes de contact lors de l'évènement

Dates	Noms	Fonctions	GSM

## 2. Assurance

- Types de contrats souscrits par l'organisateur (risques couverts)

.....

- Compagnie d'assurance

.....

- N° de polices

.....

- Contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile objective en cas d'incendie ou d'explosion déjà souscrit :      oui - non



Concert  
Définir : .....

Festival  
Définir : .....

Autre  
Définir : .....

Si cortège, proposition d'itinéraire et lieu du rassemblement (joindre un plan)

.....  
.....  
.....

Manifestation à caractère Sociopolitique OUI/NON

Si oui :

Rassemblement de personnes

Cortège, marche, défilé,.....

Si cortège,.... proposition d'itinéraire et lieu du rassemblement (joindre un plan)

.....  
.....  
.....

Manifestation à caractère Sportif OUI/NON

Si oui :

Sport « Ballon »

Football

Basketball

Volleyball

Autre : .....

- Compétition
- Match amical
- Exhibition

Cyclisme

Sur circuit privé

Sur route en circuit

Sur route en ligne

- Compétition
- Exhibition

### Sports moteurs

- Sur terre
  - Sur circuit privé
  - Sur route en circuit
  - Sur route en ligne
  - Autre .....
- Auto
- Moto
- Endurance
- Vitesse pure
- Rallye
- Cross

- Sur eau
  - Offshore
  - Jet-ski
  - Ski nautique
  - Autre .....

### Aéronautique

- Avions
- Deltaplane
- U.L.M.
- Parapente
- Autre .....

### Sport de combat

- Compétition
- Exhibition

### Autre sport

- Compétition
- Exhibition

### 3.32 Types de risques possibles

- Violence
- Bousculade
- Mouvements de panique
- Présence de substances psychotropes (agissant sur le système nerveux, sur l'humeur,...)
- Autres à définir :

.....

*Facteurs pouvant engendrer un risque spécifique*

- Fête foraine (attraction à grande vitesse)
- Présences de chevaux
- Armes à feu
- Présence d'autres animaux : .....
- Débit de boissons alcoolisées
  
- Restauration  
Si oui, préciser le nombre de point (.....) et pour chaque point la localisation et le type d'énergie utilisée (électricité, gaz, charbon de bois)  
Point 1 .....
- Point 2.....
- Point 3.....
- Commerces ambulants  
Si oui, y-a-t-il utilisation de moyen de chauffage ? Oui Non  
Quels sont-ils ? .....
- .....  
  
 Usage d'engin pyrotechnique  
Si oui Coordonnées de l'artificier :.....  
.....  
.....  
N° d'agrément :.....  
Localisation du pas de tir :.....  
Sécurisation du pas de tir Oui Non
- Autres à définir :  
.....

3.33 Publics concernés

Nombre de personnes attendues

- de 500
- de 500 à 2.000
- de 2.001 à 5.000
- de 5.001 à 30.000
- de 30.001 à 100.000
- + de 100.000
- Inconnu

Effectifs acteurs : ..... Tranche d'âge : .....  
Effectifs publics : ..... Tranche d'âge : .....

- Public familial et ou « paisible »
- Public assis
- Présence deVIP
- Antécédents de hooliganisme
- Présence de personnes à mobilités réduites
- Public jeune et ou « dynamique »
- Public debout
- Menace de hooliganisme

Participants actifs

- Professionnels
- Amateurs
- Mixte
- Contraintes imposées à l'organisateur

### 3.4 Localisation de la manifestation

3.41 Situation et implantation (plan à annexer sous format A3 de préférence)  
*NB Le plan doit être à l'échelle (à indiquer) ou doit reprendre les dimensions utiles pour l'appréciation des risques (longueur, largeur, hauteur des bâtiments et chapiteaux, largeurs des chemins d'accès et d'évacuation, distances entre bâtiments, ...etc.). Des photos du site et /ou des installations existantes peuvent être jointes pour faciliter l'appréciation des choses*

.....  
.....  
.....  
.....

### 3.42 Superficie totale occupée

Par l'événement : .....

Par le public : .....

- Surface plane
- Surface accidentée



### 3.44 Bâtiments en dur utilisés

*Attention, s'il y a plusieurs bâtiments concernés, faire une feuille par bâtiment ou salle accessible au public.*

Si oui : Situation : .....  
Téléphone de la salle : .....  
Surface : .....  
Nombre total de places : .....  
    ○ Assises : .....  
    ○ Debout : .....

Gradins Oui Non

Si oui  
    ○ Situation : .....  
    ○ Surface : .....  
    ○ Nombre total de places : .....  
        ▪ Assises : .....  
        ▪ Debout : .....

Le bâtiment (ou la salle) accessible au public a-t'il déjà fait l'objet d'un rapport de prévention et de lutte contre l'incendie : OUI / NON

Si oui, référence(s) et date(s) des rapports: .....  
.....  
.....

Si non, description succincte du bâtiment ou de la salle (joindre éventuellement des photos extérieures et intérieures).

Type de bâtiment : .....  
Nbre total de niveau : .....  
Niv accessibles au public : .....  
Type de structure : .....  
*Conception des*  
Murs extérieurs : .....  
Murs intérieurs : .....  
Planchers : .....  
Plafonds : .....  
Toitures : .....

Pour la partie accessible au public :

Nombre d'accès et de sorties de secours : .....

Largeur totale cumulée en cm : .....

Est-il possible d'en ajouter si nécessaire : OUI / NON

Présence d'une installation (blocs autonomes) d'éclairage de sécurité : OUI / NON

Moyens d'extinctions :

Type	Nombre	Existant	O	Prévu	O
.....	.....	Existant	O	Prévu	O
.....	.....	Existant	O	Prévu	O
.....	.....	Existant	O	Prévu	O

3.45 Circulation et voie d'accès sur le site

Le plan de secteur avec le nom des rues est à annexer au plan de situation

3.46 Proposition d'accès au lieu de la manifestation

L' (les) entrée(s), la (les) sortie(s) et l' (les) accès des services de secours sont à notifier sur le plan de situation (plan à l'échelle ou indiquer les dimensions)

3.47 Parkings

Localisation sur  terrains privés  domaine public

Nombre d'emplacements nécessaires : .....

3.5 Encadrement du public

Perception d'un droit d'entrée pour les spectateurs Oui Non

Protection de celui-ci, surveillance interne de la manifestation

Contrôle des entrées (fouille,...) Oui Non

Signaleurs Oui Non

Si oui nombre de personnes : .....

Service d'ordre privé

Si oui nom de la société : .....

Nombre de personnes : .....

Tâches du personnel du service d'ordre privé :

.....  
.....

Service de gardiennage reconnu Oui Non

Si oui nom de la société : .....

Nombre de personnes : .....

Tâches du personnel de l'entreprise de gardiennage :

.....  
.....

Y-a-t-il des agents de sécurité formés à l'utilisation des moyens de lutte contre l'incendie ? Oui Non

### 3.6 Mesures de police souhaitées par l'organisateur

- Interdiction de stationnement (à préciser)

.....  
.....  
.....

- Voie à sens unique (à préciser)

.....  
.....  
.....

- Interdiction de circulation (à préciser)

.....  
.....  
.....

- Encadrement de cortège (à préciser)

.....  
.....  
.....

- Encadrement du public (à préciser)

.....  
.....  
.....

- Autres à définir

.....  
.....  
.....

3.7 Renseignements divers

Présence de barrières

« Nadar » Oui Non  
« Héras » Oui Non  
Barrières « gardées » Oui Non

Présence d'un podium Oui Non

Présence d'eau potable Oui Non

Logements sur site Oui Non

Type de logement : .....

Nombre d'emplacements : .....

Les installations mises en place (podium, chapiteau, stand,....) sont-elles réalisées par plusieurs entreprises ? Oui Non

Si oui : y-a-t-il un coordinateur de sécurité Oui Non

Si oui : Nom : .....

Adresse : .....

Gsm : .....

Des contrôles par un organisme agréé sont-ils prévus ? **OUI / NON**  
(Par exemple installations énergétiques, stabilité, engins de levage, ....etc).

Si oui :

Nom organisme prévu	Installation	Date prévue
---------------------	--------------	-------------

.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Autres renseignements pouvant intéresser la sécurité :

.....  
.....  
.....

## 4 Renseignements divers

En tant qu'organisateur je m'engage à créer un registre de sécurité.

Il sera exigé en cas de contrôle préliminaire à la manifestation par le service incendie et dans tous les cas il sera tenu à la disposition du Bourgmestre ou de son délégué.

Le service incendie ne pourra pas remettre un avis favorable si ce registre n'existe pas ou est incomplet.

Il comportera notamment les documents suivants :

- Déclaration quant au nombre maximum de personnes autorisées, au total et pour chaque bâtiment, salle et/ou chapiteau.
- Attestation relative à l'assurance en responsabilité civile objective en cas d'incendie ou d'explosion.
- Si elles existent, rapport de contrôle, par un organisme agréé, des installations électricité, éclairage de sécurité et gaz. Ce rapport doit dater de moins d'un an pour un bâtiment accessible au public.
- Dans le cas d'un chapiteau, preuve (certificat ou test effectué par un laboratoire) que les toiles sont difficilement inflammables (minimum M2 ou équivalent).
- Dans le cas d'un bâtiment, copie du dernier rapport de prévention et de lutte contre l'incendie ainsi que du transmis envoyé par le Bourgmestre avec ses remarques.
- Tous documents, attestations ou preuves relatives à la sécurité de la manifestation organisée.

Autorisation écrite du propriétaire ou de l'exploitant de la salle (ou du terrain) où se déroule la fête.

Preuve du signalement de la festività auprès de la

S.A.B.A.M.\*  
Rue d'Arlon 75 - 77 Bte 2  
1040 BRUXELLES  
Tél : 02/286 82 11  
Fax : 02/742 24 60  
[frontoffice@sabam.be](mailto:frontoffice@sabam.be)

\*Si diffusion d'œuvres musicales ou autres > droits d'auteurs

Preuve du signalement de la festività auprès de la

REMUNERATION EQUITABLE\*  
Outsourcing Partners N.V.  
Postbus 181  
9000 GENT 12  
Tél: 070/660013 ou 070/660014  
Fax: 070/660012  
[info@requit.be](mailto:info@requit.be)

\*Si diffusion d'œuvres musicales ou autres enregistrées (DVD, CD, cassettes, disques, clips vidéo,...) > droits des producteurs et des interprètes

L'organisateur s'engage également à mettre en place le Dispositif Médical Préventif préconisé par la Cellule de Sécurité et/ou le fonctionnaire « Planu ».

## 5 Législation

### 5.1 Dans le cadre de la prévention et la lutte contre l'incendie

En fonction du type de bâtiment(s) ou d'équipement(s) utilisé(s), plusieurs réglementations, recommandations et/ou impositions particulières peuvent être d'application. Il appartient à l'organisateur de prendre contact avec l'Administration ou le service incendie pour obtenir une copie de ces règlements et/ou impositions particulières et de les mettre en application sous peine d'avis négatif du service incendie lors de la visite préalable au début des festivités.

Liste non exhaustive :

- Règlement communal (ordonnance de police) relative à la sécurité des immeubles, locaux et lieux où peuvent se réunir de nombreuses personnes (50 ou plus).
- Réglementation concernant la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les installations foraines et autres établissements à caractère temporaire.
- Réglementation applicables à tous les dancings et autres locaux où l'on danse.
- Mesures de sécurité applicables aux stands de « petite restauration », aux stands utilisant des bouteilles de gaz et/ou l'électricité.
- Mesures de sécurité applicables aux chapiteaux.

- Règlementation concernant la protection contre les risques d'incendie et de panique pour les manifestations ponctuelles organisées dans des bâtiments agricoles ou similaires (en projet).
- Règlementation concernant le tir de feux d'artifice (en projet).

## 5.2 Générale

La loi de base sur la protection civile du 31 décembre 1963.

Les lois des 26 juin 2000, 28 mars 2003, 27 décembre 2004, 24 avril 2007 et 15 mai 2007 modifiant la loi de base sur la Protection civile du 31 décembre 1963.

L'Arrêté Royal du 16 février 2006 relatif aux plans d'urgence et d'intervention.

L'ordonnance de Police du 25 avril 1989 relative à la sécurité des immeubles.

Le règlement général de Police coordonné des communes de Soignies, Braine-le-Comte, Ecaussinnes et Le Roeulx arrêté le 24/11/2005 et tel qu'il a été complété ou modifié.

**L'organisateur déclare sur l'honneur avoir complété sincèrement et en toute objectivité les questions susmentionnées et supporte l'entière responsabilité des réponses fournies.**

Fait à ....., le .....

L'organisateur,

Nombre d'annexe :